CLUB VOSGIEN MULHOUSE & CRÊTES

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » 2023 et ATTESTATION

Le Ministère des Sports a prolongé, en 2017, la durée de validité des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique d'un sport. https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/Certificat-medical. Un tel certificat est maintenant valable **trois ans**.

Cependant, pour **la 2^e et la 3^e année**, le sportif doit attester que son état de santé est resté stable. Pour ce faire, à la date anniversaire du certificat médical, il répond **par OUI ou par NON** à un **questionnaire de santé.** Les réponses relèvent de la seule responsabilité du licencié. Le résultat lui permet de savoir s'il doit ou non fournir un nouveau certificat médical pour renouveler sa licence sportive, c'est-à-dire, pour nous, adhérer valablement au Club Vosgien. Nous reproduisons ici le contenu du questionnaire. L'original est consultable par tous à l'adresse suivante : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa 15699.do

Durant les 12 derniers mois :

- 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise?
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme)?
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance?
- 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin?
- 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies)?

À ce jour :

- 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?
- 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé?
- 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive?

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : pas de certificat médical à fournir si celui que vous nous avez déjà transmis date de <u>moins de trois ans</u> au 31 décembre de l'année en cours. Remplissez simplement l'attestation ci-dessous.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : il vous faut un nouveau certificat médical.

<u>ATTESTATION</u> à imprimer*, remplir, signer, puis à renvoyer par mail OU au siège** <u>NE PAS DÉTACHER</u>	
NOM et PRÉNOM :	_ atteste avoir répondu NON à toutes les questions.
DATE du CERTIFICAT MÉDICAL auquel est rattachée cette attestation :	
N.B. : la date de ce certificat médical valable trois ans doit être postérieure au 01 janvier 2021!	
Date et signature :	

^{*}Un exemplaire papier sera remis à qui en fera la demande.

^{**}CLUB VOSGIEN MULHOUSE & CRÊTES, 33 Grand' Rue, 68100 MULHOUSE.